

*Grève des sapeurs-pompiers*

Laissons de côté les subtilités juridiques échangées depuis quelques jours. Je me rends parfaitement compte que des séances de négociation collective entre l'Alliance de la Fonction publique et le Conseil du Trésor sont actuellement en cours et je suis au courant de la résolution au sujet de l'échelle nationale de salaires présentée lors du récent congrès de l'Alliance de la Fonction publique, mais je suis fermement convaincu que les taux nationaux ne tiennent aucun compte des sentiments des travailleurs en Colombie-Britannique.

● (2120)

Le fonctionnaire fédéral en Colombie-Britannique doit vivre juste à côté de son homologue provincial ou municipal mais il touche presque \$150 ou \$200 de moins par mois. M. Dupont doit avoir le même train de vie que M. Durand qui travaille pour le gouvernement provincial mais il est sérieusement désavantagé du fait qu'il travaille pour le fédéral. On peut dire que le coût de la vie est essentiellement le même dans tout le Canada mais le niveau de vie, en Colombie-Britannique est nettement supérieur à la norme nationale. Je suis convaincu qu'aucun fonctionnaire fédéral de la Colombie-Britannique ne veut d'augmentation aux dépens de ses collègues de Halifax ou de Montréal. Ce qu'il ne supporte pas, c'est la différence de 30 p. 100 par rapport à ses confrères qui travaillent dans les administrations provinciales.

Je prie le ministre des Transports (M. Marchand), le ministre du Travail (M. Munro), le président du Conseil du Trésor (M. Drury) et toutes les autres personnes que cela intéresse d'admettre ce que j'ai essayé de dire ce soir et ce qu'a dit le député de Vancouver-Sud (M. Fraser); celui-ci a fait preuve d'un sens très aigu de ses responsabilités, d'une grande compréhension de l'intérêt public, et de bonne foi. Nous demandons que des mesures soient prises immédiatement. Si cela signifie que le ministre des Transports doit descendre de son piédestal, se rendre sur la côte et parle à ces gens, tant mieux. Nous devons nous assurer que les taux nationaux sont appliqués mais il faut que ces taux soient tels que les régions où les salaires sont plus élevés ne souffrent pas inutilement et qu'ils s'appliquent au Canada tout entier et pas simplement à la Colombie-Britannique, à Rouyn au Québec ou n'importe où ailleurs. Les intéressés doivent pouvoir mener le train de vie que connaissent les régions où les salaires sont plus élevés.

Monsieur l'Orateur, je remarque que vous vous préparez à vous lever mais en cinq secondes j'aimerais dire que je suis prêt à suivre le ministre à Vancouver, afin d'essayer de concilier les deux parties et de trouver une solution acceptable au problème très ennuyeux que connaît la province dans laquelle je suis très heureux de vivre.

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je dois avouer que, cet après-midi, quand j'ai appris que ce débat spécial allait avoir lieu ce soir, j'ai cru qu'un débat du genre n'aiderait pas beaucoup à trouver la solution au problème. Toutefois, je remarque que ceux qui ont pris la parole jusqu'ici se sont véritablement efforcés d'aider à régler la situation au lieu de la compliquer. Je m'en réjouis.

[M. Rose.]

J'aimerais connaître un peu moins le mouvement ouvrier et la structure salariale au Canada pour pouvoir parler avec mon cœur et mes sentiments, mais je suis trop au courant, tout comme certains autres députés ici. Nous devons tenir compte de certaines réalités. Il y a l'illégalité du débrayage. Il n'y a pas de doute à ce sujet. Nous savons que cette initiative ou ce mouvement a commencé à Vancouver et nous essayons de le comprendre du point de vue humain. Nous ne devrions pas nous empresser d'étouffer un mouvement qui peut avoir une certaine justification ou du moins une explication très plausible. C'est un aspect, et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas agi plus rapidement. Le deuxième point est que la structure salariale régionale et nationale doit être considérée sous deux angles, la structure du mouvement ouvrier et ce que nous appelons l'unité nationale de négociation. Je suis certain que l'Alliance ne s'oppose pas à ce que les gens de Vancouver touchent un salaire raisonnable, mais elle sait que la régionalisation de la structure salariale entraînera tôt ou tard un effondrement de l'unité de négociation et de l'Alliance.

Je ne défends pas ici une thèse en laquelle je crois très fermement. C'est celle qu'a soutenue le mouvement ouvrier, le CTC, et c'est ce qui est en jeu. L'Alliance n'essaie pas de maintenir les sapeurs-pompiers de Vancouver dans une situation d'infériorité parce que cela lui plaît, mais parce qu'elle a opté pour ce que nous appelons la structure salariale nationale, ce qui aide aux régions moins développées du Canada où les salaires sont naturellement plus bas, comme dans les Prairies ou au Québec. Par contre, peut-être que cela n'aide pas les provinces les plus riches. C'est la raison de la réaction qu'on détecte surtout en Colombie-Britannique. J'en comprends la raison.

Je comprends également pourquoi ceux qui viennent des Maritimes appuieraient probablement l'idée d'une structure nationale des salaires parce qu'il ne fait aucun doute qu'ils en tireraient énormément profit. C'est pourquoi nous avons dû être très prudents. Nous avons la structure du syndicat et de l'unité de négociation nationale. Je crois que l'Alliance est très prudente et je comprends les raisons. D'autre part, je suis sûr d'être l'un de ceux qui comprennent pourquoi les sapeurs-pompiers de l'aéroport de Vancouver qui gagnent \$2,000 de moins que ceux de Vancouver se sentent absolument lésés.

Je le comprends et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé à mes fonctionnaires qui sont actuellement en réunion à Vancouver depuis une heure, de dire à ces hommes que je ne puis leur promettre qu'il y aura une décision de prise dans le sens des négociations. Ce n'est pas le système que nous adoptons. Si quelqu'un désire changer ce système, peut-être voudra-t-il me dire ce qu'il devrait être. Nous avons ce que nous appelons les droits exclusifs de négociation du syndicat accrédité par la Commission. Nous ne pouvons emprunter d'autres voies. C'est la loi. C'est l'exclusivité des droits de négociation. L'Alliance en est investie et nous devons passer par l'Alliance. Sinon, nous violerions notre propre loi. Nous n'avons pas le choix. Si quelqu'un avait une autre suggestion, peut-être pourrait-il le faire, mais c'est la façon dont nous devons procéder du côté du gouvernement.